

DIRECTION DE LA STATISTIQUE
ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

(Décret n° 73/757 du 6 décembre 1973)

IMPRIMÉ RG2

FEUILLE DE « MÉNAGE — UNITÉ D'HABITATION »

Province

Département

Arrondissement

Village ou ville

Code « zone de dénombrement »

N° de la structure

N° du ménage

Nombre de noyaux familiaux

Quartier :
(Hameau ou lieu-dit)

Nombre de feuilles utilisées dans ce ménage :

Feuille n°

CONFIDENTIEL

Les données contenues dans ce document sont confidentielles et ne pourront être utilisées à des fins de poursuites judiciaires, de contrôle fiscal ou de répression économique. Tout défaut de réponse ou toute réponse inexacte sera puni conformément à l'article 7 de la loi n° 63/10 du 19 juin 1963 — (arrêté n° 28 CAB/PR du 1/2/74)

EVENEMENTS SURVENUS DANS LE MENAGE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Période du au

NAISSANCES 26

Y a-t-il eu naissance dans ce ménage au cours de la période
du au

Mettez une croix dans la case correspondante

 OUI

 NON

Si oui, précisez le sexe de l'enfant,
le numéro d'ordre et l'âge de la mère.

DÉCÈS 27

Y a-t-il eu décès dans ce ménage au cours
de la période du au

Mettez une croix dans la case correspondante

 OUI

 NON

Si oui, précisez le sexe et l'âge du décédé.

N° d'ordre de la mère	Sexe de l'enfant	Age de la mère	Sexe du décédé	Age du décédé

QUESTIONS SUR L'HABITAT

28 — Type de structure : Encercler le numéro correspondant au type de structure occupé par le ménage.

- 1 — Case isolée.
- 2 — Maison à plusieurs logements.
- 3 — Villa moderne.
- 4 — Immeuble d'appartements (à étages).
- 5 — Concession : Nombre de cases
- 6 — Autre.

Caractéristiques de l'unité d'habitation (Encercler un numéro dans chaque colonne ; dans le cas d'une concession, prenez les caractéristiques physiques de la case principale autres que le nombre de pièces).

En quels maté- riaux sont les murs ?	En quels maté- riaux est le toit ?	Comment est le sol ?	Quel est le nombre total de pièces de l'unité d'habitation ?	Quel est le mode d'éclairage ?	Quel est le mode d'ap- provisionne- ment en eau ?	Quel est le type d'ai- sance utilisé ?	Quel est le mode d'occupation ?
29	30	31	32	33	34	35	36
1 — Béton, par- paings, briques cuites. 2 — Pierres de taille. 3 — Planches. 4 — Carobot. 5 — Terre, bri- ques non cuites. 6 — Pisé. 7 — Nattes, feuilles ou paille. 8 — Autre.	1 — Dur (ciment). 2 — Tôle ou tuile. 3 — Terre. 4 — Nattes, chaumes ou feuil- les. 5 — Autre.	1 — Cimenté 2 — Planché 3 — En terre 4 — Autre	(Inscrivez le nombre total de pièces). <input style="width: 40px;" type="text"/>	1 — Électricité. 2 — Pétrole. 3 — Huile. 4 — Feu de bois. 5 — Résine. 6 — Autre.	1 — Eau cou- rante. 2 — Borne fon- taine. 3 — Puits. 4 — Source. 5 — Rivière ou marigot. 6 — Autre.	1 — Avec chasse d'eau. 2 — Latrine. 3 — Autre.	1 — Propriété. 2 — Location. 3 — Logé par l'employeur contre contribution. 4 — Logé par l'employeur gratui- tement. 5 — Gratuit autre que par l'employeur.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE
ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

- 4976

(Décret n° 73/757 du 6 décembre 1973)

IMPRIMÉ RG 3

FEUILLE DE « MÉNAGE COLLECTIF »

Province

Département

Arrondissement

Village ou ville

Code « zone de dénombrement »

N° de la structure

N° du ménage

Quartier :
(Hameau ou lieu-dit)

Nombre de feuilles utilisées dans ce ménage :
Feuille n°

Nom ou type de ménage collectif
.....

CONFIDENTIEL

Les données contenues dans ce document sont confidentielles et ne pourront être utilisées à des fins de poursuites judiciaires, de contrôle fiscal ou de répression économique. Tout défaut de réponse ou toute réponse inexacte sera puni conformément à l'article 7 de la loi n° 63/10 du 19 juin 1963 — (arrêté n° 28 CAB/PR du 1/2/74)

